

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'Hydro-Québec visant l'approbation d'une entente globale cadre pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

(Dossier R-3861-2013)

Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le **Distributeur**) a déposé, le 25 septembre 2013, une demande d'approbation pour l'entente globale cadre (l'**Entente cadre**) conclue avec Hydro-Québec dans ses activités de production d'électricité, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Outre l'approbation recherchée, le Distributeur demande à être dispensé de recourir à la procédure d'appel d'offres pour les approvisionnements visés par l'Entente cadre.

Procédure d'examen de la demande

La Régie procède à l'étude de la présente demande sur dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie et au Distributeur, au plus tard le **4 novembre 2013 à 12 h**.

Le Distributeur pourra répondre à ces observations au plus tard le **11 novembre 2013 à 12 h**. Le dossier sera alors pris en délibéré.

Les observations écrites doivent être conformes aux dispositions de l'article 10 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie et à son Centre de documentation.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

